



14ème législature

Question N° : 103172	De M. Jean-Louis Bricout (Socialiste, écologiste et républicain - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse > deux-roues motorisés	Analyse > sensibilisation. prévention.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation des élèves à la sécurité routière pour les utilisateurs de deux-roues motorisés. Il s'agit d'un enjeu important du point de vue de la sécurité publique et de l'apprentissage des bons comportements sur la route, et ce dès le plus jeune âge. Dès lors, il l'interroge afin de connaître les modalités de formation des intervenants qui interviennent spécifiquement sur les aspects liés à la conduite d'engins à deux-roues motorisés. Par ailleurs, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en vue du renforcement éventuel de ces temps de sensibilisation sur le temps scolaire, et de façon concrète, à travers les programmes scolaires.